

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
 -----

-----  
**Séance du Mardi 27 juin 2017**  
 -----

<b>Nombre de membres</b> - en exercice 138 - présents 75  - absents 47 dont excusés ----- - pouvoirs 16 - votants 91	<b>Objet : Demande de subvention          auprès du Conseil Départemental          de Côte d'or, au titre de          l'incitation aux collectivités dans          l'engagement de la transition          énergétique, pour l'élaboration          du PCAET</b>	<b>N° 52/06/2017</b>	Date de convocation : <b>21/06/2017</b>  Date d'affichage : <b>21/06/2017</b>
--	---	----------------------	--

L'an deux mil dix-sept, le **vingt-sept juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

**Rapporteur : Jérémie BRIGAND**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que dans le cadre de la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), l'article L 229-26 du code de l'Environnement a été modifié de la façon suivante :

*«Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018 ».*

Dans ce contexte, notre Communauté de Communes par délibération du 26/09/2016, a accepté l'accompagnement du SICECO (Syndicat d'Énergies de la Côte d'Or) afin d'assurer en partenariat, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de notre PCAET.

Cette collaboration permet à la Communauté de Communes de bénéficier de l'expertise technique du SICECO, ainsi que des différentes données en sa possession suite à la réalisation de l'étude Stratégique Énergétique Départementale, cette mutualisation conduisant ainsi à réduire le coût de réalisation de l'étude. Le SICECO propose également un accompagnement financier de la démarche en prenant en charge 50 % du montant de la prestation (après déduction de toutes les subventions).

En outre, Monsieur le Président informe que la réalisation du PCAET peut potentiellement bénéficier d'un soutien financier du Conseil Départemental au titre de l'incitation aux collectivités dans l'engagement dans la transition énergétique. Monsieur le Président expose les conditions proposées dans la convention type ci-jointe dont l'accompagnement technique et financier envisagé. Il rappelle que la subvention peut s'élever à 50 % des dépenses éligibles plafonnées à 15 000 € HT. Cette aide est conditionnée à la signature d'un accord multi partenarial.

Pour conclure, Monsieur le Président propose de solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation du PCAET en partenariat avec le SICECO au vu de l'intérêt qu'elle représente pour la Communauté de Communes.

En conséquence, après en avoir délibéré

Vu la convention du Conseil Départemental,

Vu le rapport qui lui a été présenté,

Après avoir entendu l'exposé des motifs,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

- ACTE la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or au titre de l'incitation aux collectivités dans l'engagement de la transition énergétique, pour l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial en partenariat avec le SICECO ;
- APPROUVE la convention type de partenariat ci-jointe entre le Conseil Départemental, la Communauté de Commune et le Syndicat d'Énergies de Côte d'Or (SICECO) en vue de la mise en place d'une politique énergétique par la Communauté de Communes devant permettre de réduire significativement sa facture énergétique avec le soutien du Département de la Côte-d'Or, conformément aux futurs objectifs du Plan Climat Énergie Territorial ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter, le cas échéant, toute autre aide financière, à laquelle la réalisation d'un PCAET pourrait être éligible ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention multi partenariale entre le Conseil Départemental, le SICECO et la Communauté de Communes, jointe en annexe, les pièces administratives et comptables correspondantes, ainsi que tous documents issus de cette décision.

A Châtillon Sur Seine, le 28 juin 2017  
Le Président,



Déposé le

03 JUL. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE  
DE MONTBARD



Jérémie BRIGAND